

Inscription Boucles Rubempréennes Pierre Stannard

01 AOÛT 2026

RÈGLEMENT Des boucles rubempréennes Pierre Stannard.

Article 1 : Les « Boucles Rubempréennes » sont organisées le 01 Août 2026 par le « Foyer Rural de Rubempré.»

Article 2 : Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non, pour tout concurrent mineur il sera exigé une autorisation parentale. Conformément à la loi du 3/03/99, tous les participants devront présenter soit un PPS (Pass Prévention Santé) de moins d'un an, soit une licence sportive athlétisme en cours de validité. L'organisateur conserve les certificats médicaux, ils ne seront pas rendus. Les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Chaque coureur autorise le service de secours à prendre toutes les dispositions médicales qui pourraient s'imposer. Les participants renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs et s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. En dehors des voitures des organisateurs, aucun véhicule motorisé ne pourra suivre la course, ne sont pas autorisés les accompagnateurs cyclistes. L'épreuve sera encadrée par les organisateurs.

Article 3 : Le fléchage du parcours se fera par un marquage au sol fluorescent. Les traversées de routes seront protégées par des signaleurs, chacun devra se conformer aux règles du code de la route et aux consignes des signaleurs.

Article 4 : L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs des « Boucles Rubempréennes » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médiats à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation des courses, sur tout support et document promotionnel pour la durée la plus longue prévue par la loi, les Règlements et les traités en vigueur.

Article 5 : Le retrait des dossards aura lieu à la salle des fêtes à partir de 15 Heures. Départ de la première course 16h00. Clôture des inscriptions 15 minutes avant le début de la course concernée

Article 6 : Un point eau sera disponible à mi-parcours de la boucle. Ravitaillement à l'arrivée.

Article 7 : Tout coureur abandonnant devra remettre son dossard à l'arrivée.

Article 8 : Un Lot offert à Chaque participant au retrait de son dossard.

Article 9 : Les organisateurs sont assurés par une assurance responsabilité civile, il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs assurent un service médical durant la période couverte par les courses.

Article 10 : Contrôle et pénalité : mise hors course en cas de : non respect du parcours, des consignes, des Signaleurs.

Ne rien jeter sur la voie publique. (gel, papier de barre énergétique, etc...). Présence de poubelles aux points de ravitaillement.

Article 11 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la course pour tout problème climatique ou lié à la sécurité de la course ou des participants.

Article 12 : Le circuit est composé d'une boucle de 2.5km à parcourir 2 fois pour le 5 km et 4 fois pour le 10 km. Le point de départ des différentes courses est matérialisé au sol et est différent selon les distances. L'arrivée est jugée au même endroit pour toutes les courses.

Assurances:

Responsabilité civile: Les organisateurs sont couverts auprès de la société « SMACL ».

Responsabilité accident: Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement car les coureurs participeront à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant